

Comptabilité d'entreprise

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Support à l'entreprise**
 - **Comptabilité d'entreprise**

Code(s) NAF : **64.11Z**, **85.42Z**, **71.12B**, **35.11Z**,
29.32Z, **94.11Z**, **70.22Z**

Code(s) NSF : **314**

Code(s) ROME : **M1203**

Formacode : **32663**

Date de création de la certification : **01/01/2010**

Mots clés : **TRESORERIE**, **Comptabilité générale**,
COMPTABILITE DES ENTREPRISES, **Comptabilité**

Identification

Identifiant : **3125**
Version du : **12/12/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Non concerné**

Non formalisé :

- [Eléments décrivant la Certification Professionnelle FFP](#)
- [Eléments décrivant la certification](#)
- **Courriers de soutien des entreprises de différents secteurs**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification Comptabilité d'entreprise s'adresse à :

des collaborateurs comptables débutant dans la fonction comptable,
à des personnes souhaitant progresser dans leur maîtrise des activités d'un service comptable pour développer leur polyvalence sur les différents domaines de la comptabilité jusqu'à l'établissement des états financiers.

La comptabilité étant par définition un domaine réglementé, cette formation s'adresse à toutes les personnes travaillant dans des entités utilisant la comptabilité privée régie par le plan comptable général. La certification peut viser des personnes souhaitant évoluer ou se reconverter dans les métiers de la comptabilité.

Le collaborateur, dont les compétences sont attestées, doit être en capacité de réaliser les activités suivantes :

Enregistrer en comptabilité les événements économiques (opérations courantes d'achats, de ventes, d'investissement, de trésorerie et de personnel)

Enregistrer les opérations d'inventaire (amortissement, dépréciation et rattachement des produits et charges à la période)

Etablir les documents de synthèse (bilan, compte de résultat et annexe)

Échanger des informations comptables avec divers fournisseurs ou tiers ou autres services de l'entreprise

Participer aux opérations de clôture et alerter sa hiérarchie sur des situations présentant un risque financier

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Néant

Descriptif général des compétences constituant la certification

Descriptif général des compétences constituant la certification

Capacité 1 : Utiliser le plan comptable

Les compétences évaluées seront les suivantes :

- Décrire la structure et l'organisation du plan de comptes du PCG
- Appliquer le mécanisme de la partie double
- Déterminer les imputations à effectuer sur les opérations
- Contrôler la cohérence des comptes, des journaux, du grand livre, de la balance et des états de synthèse
- Contrôler les pièces justificatives et s'assurer de leur conformité à la réglementation fiscale

Capacité 2 : Comptabiliser les opérations comptables courantes

Les compétences évaluées seront les suivantes :

- Enregistrer les opérations d'achat d'exploitation
- Maîtriser les règles et enregistrer la TVA
- Comptabiliser les opérations d'investissement
- Enregistrer les charges de personnel
- Traiter les opérations de vente
- Enregistrer les opérations de trésorerie, de financement et de placement

Capacité 3 : Comptabiliser les opérations de clôture et produire les états financiers

Les compétences évaluées seront les suivantes :

- Réaliser la clôture des immobilisations
- Évaluer et comptabiliser les stocks
- Traiter la clôture du cycle ventes créances
- Évaluer les charges et dettes d'exploitation
- Évaluer les placements et financements
- Établir les états financiers

Modalités générales

Cette certification est accessible avec ou sans formation associée, en fonction des compétences déjà détenues par le candidat dans le cadre de son parcours professionnel (validation sur dossier de candidature).

La certification est délivrée en fonction des résultats obtenus à l'issue de trois modalités d'évaluation complémentaires :

validation des acquis et compétences par un expert du domaine (selon diverses modalités : contrôle des connaissances, mise en situation ...)

rédaction d'un mémoire,

soutenance du mémoire face à un jury de professionnel.

La durée du cycle de formation présentielle, associé à cette certification, est de 10 jours (70 heures) en 3 parties, étalées sur 3 mois, avec mise en application pratique entre les sessions.

Des ressources pédagogiques digitalisées permettent d'approfondir les apports réalisés en présentiel.

La certification peut être préparée, en option, avec tutorat individualisé : un expert du domaine accompagne le candidat à la certification tout au long de la rédaction de son mémoire.

Des ressources (vidéos "bonnes pratiques" ...) sont mises à disposition du candidat afin de l'aider à rédiger son mémoire et réussir sa soutenance de mémoire.

Public visé par la certification

- Salariés
- Demandeurs d'emploi

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Cette certification permet aux apprenants d'acquérir de nouvelles compétences, de valider des acquis déjà présents tout en perfectionnant leurs compétences en comptabilité d'entreprise. Elle leur permet également d'augmenter leur employabilité et de favoriser leur mobilité professionnelle interne et externe.

Pour l'entité utilisatrice

La comptabilité est une discipline technique qui repose sur des concepts fondamentaux et un cadre réglementaire très rigoureux.

Cette certification offre aux entités utilisatrices la garantie de disposer de collaborateurs maîtrisant les compétences indispensables à la comptabilité d'entreprise.

Evaluation / certification

Pré-requis

La certification est accessible aux collaborateurs débutant dans le métier de la comptabilité et à toute personne souhaitant consolider une première expérience en comptabilité.

Il n'y a pas de prérequis en termes de niveau de compétences ou d'expérience pour le suivi de la formation associée à la certification. Le seul prérequis pour le passage de la certification est d'être en situation de travailler sur des activités comptables pour présenter une problématique comptable qui servira de base à la rédaction du mémoire.

Compétences évaluées

Descriptif général des compétences constituant la certification

Capacité 1 : Utiliser le plan comptable

Les compétences évaluées seront les suivantes :

Décrire la structure et l'organisation du plan de comptes du PCG
Appliquer le mécanisme de la partie double
Déterminer les imputations à effectuer sur les opérations
Contrôler la cohérence des comptes, des journaux, du grand livre, de la balance et des états de synthèse
Contrôler les pièces justificatives et s'assurer de leur conformité à la réglementation fiscale

Capacité 2 : Comptabiliser les opérations comptables courantes

Les compétences évaluées seront les suivantes :

Enregistrer les opérations d'achat d'exploitation
Maîtriser les règles et enregistrer la TVA
Comptabiliser les opérations d'investissement

Centre(s) de passage/certification

- Les certifications se déroulent dans des lieux dédiés en France et à l'international.
- Exemple de notre Centre de certification Parisien : <https://www.cegos.-fr/Plans/A47.pdf>

Enregistrer les charges de personnel
Traiter les opérations de vente
Enregistrer les opérations de trésorerie, de financement et de placement

Capacité 3 : Comptabiliser les opérations de clôture et produire les états financiers

Les compétences évaluées seront les suivantes :

Réaliser la clôture des immobilisations
Évaluer et comptabiliser les stocks
Traiter la clôture du cycle ventes créances
Évaluer les charges et dettes d'exploitation
Évaluer les placements et financements
Établir les états financiers

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Néant

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

La certification peut être obtenue dans sa totalité ou par composante indépendante :

Certification partielle 1 : Pratiquer les mécanismes comptables

Certification partielle 2 : Comptabiliser les écritures et contrôler ses comptes

Certification partielle 3 : Comptabiliser les opérations de clôture et produire les états financiers

Certification partielle 4 : Monter le bilan et la liasse fiscale

Durée de validité des composantes acquises :

Permanente

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

Permanente

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat Professionnel FFP

Plus d'informations

Statistiques

La certification Comptabilité d'entreprise : 36 participants certifiés depuis octobre 2014.

Autres sources d'information

<https://www.cegos.fr/formation-certification-cycle-comptable-entreprise/p-20177836-2017.htm>

<http://www.leblogdesfinanciers.fr/category/comptabilite-fiscalite/comptabilite-generale/>